

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2013

CONVOCAATION

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 7 FÉVRIER 2013 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Administration générale, travaux et vie associative

- AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PROJETS DES ASSOCIATIONS DESTIN DE FEMMES ET ÉCUME DU JOUR
- SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION DESTIN DE FEMMES, À L'ASSOCIATION DES ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET AU COMITÉ MISS PICARDIE
- PROGRAMMATION ÉLISPACE - 1^{ER} SEMESTRE 2013

Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2013

Urbanisme, circulation et stationnement, environnement

- LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE VENTE DE LOTS
- ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL - BOULANGERIE CAMARD
- PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION EN RIVIÈRE - TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE L'AVELON - SOLlicitation DES FINANCIERS

Sport, jeunesse

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
- CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION 'LES FOULÉES DE LA RUE'

Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

- ENFANCE - CARNAVAL - RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT

- SUBVENTION «ÉCOLE OUVERTE» AUX COLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

Sécurité, prévention de la délinquance

- ACOMPTE SUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2013 DE L'ASSOCIATION IFEP

- EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO - PROTECTION SITES ET PÉRIMÈTRES VIDÉO-PROTÉGÉS

Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire

- LES AMIS DU CINÉMA - CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

- CONVENTION RELATIVE À LA VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DOM ROBERT

- COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS - SUBVENTION DE RÉGULARISATION

- ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - PRISE EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTICS

Fait à Beauvais, le 1^{er} février 2013

Le jeudi 7 février 2013 à 18H30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile PARAGE, Mme Odette BLEIN, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA (représenté par M. GAIRIN, arrivé au dossier n°5), Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Mamadou LY (représenté par M. PIA, arrivé au dossier n°14), M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Farah JEDDI (représentée par Mme DE NATTES, arrivée au dossier n°5), Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Anne ROUBI-GEFFROY, Mme Fatima LEFRANC, M. Xavier CNOCKAERT, M. Mehdi RAHOUI

POUVOIRS : M. Armand BORGNE à Mme Cécile PARAGE, Mme Lucienne BERTIN à Mme Francine PICARD, M. Charles LOCQUET à Mme Caroline CAYEUX, Mme Jacqueline MENOUBE à M. Mehdi RAHOUI, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN à Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Thierry AURY à Mme Fatima LEFRANC

Date d'affichage :	14/02/2013
Date de la convocation :	01/02/2013
Nombre de présents :	35 jusqu'au dossier n° 4 37 jusqu'au dossier n° 13 38 à partir du dossier n° 14
Nombre de votants :	45

Mme LE MAIRE : Nous allons commencer ce conseil municipal. Je vous propose de désigner Hélène DE NATTES-PIERRON comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraire ? Je vous remercie et je vais demander à Hélène de bien vouloir procéder à l'appel.

Mme DE NATTES-PIERRON fait l'appel.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, nous devons désigner un secrétaire définitif. Je vous propose que Hélène DE NATTES-PIERRON soit notre secrétaire définitif. Pas d'avis contraire ? Merci, Madame DE NATTES-PIERRON est désignée secrétaire définitif.

Je vous propose d'adopter les procès-verbaux du conseil municipal du 29 novembre et du 21 décembre 2012. Nous allons commencer par celui du 29 novembre. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarque, pas de questions ? Je considère qu'il est donc adopté à l'unanimité. Et celui du 21 décembre 2012 ? Oui, Monsieur RAHOUI ?

M. RAHOUI : Merci, Madame le Maire. Je souhaiterais en effet revenir sur le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre, notamment sur l'intervention formulée par l'un de vos adjoints qui portait des accusations vis-à-vis de la majorité précédente, celle conduite par Walter AMSALLEM. Il indiquait que les collaborateurs de son cabinet étaient à l'étranger pendant cette période, et j'ouvre les guillemets : « Nous n'avons jamais vu certains collaborateurs de ce cabinet ». J'aimerais, Madame le Maire, savoir ce soir ce que vous pouvez nous dire concernant ce sujet. Des propos doivent-ils être retirés par cet adjoint en question ? Et des excuses peuvent-elles être présentées aux personnes mises en cause ?

Mme LE MAIRE : Écoutez, Monsieur RAHOUI, je ne vois pas à quoi vous faites allusion et je ne peux, en toute sincérité, vous répondre. Je veux bien que nous vérifiions ces propos et que nous vous répondions par écrit. De tels propos ne m'avaient pas frappée dans le compte rendu. Il y a des points d'interrogation ? C'est à quelle page du compte-rendu ?

M. RAHOUI : Je vais vous lire ce dont je parle. C'est à la page 12 du compte rendu. Monsieur TABOUREUX, pour le citer, indique, en répondant à mon intervention relative aux collaborateurs présents dans votre cabinet : « Cela est facilement vérifiable et vous n'évoquez peut-être que les collaborateurs étant à Beauvais et non ceux qui étaient en mission de longue durée à l'étranger. Nous n'avons jamais vu certains collaborateurs de ce cabinet ». Il parlait du cabinet de Walter AMSALLEM.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, je n'étais pas dans cette équipe à l'époque. Je n'étais pas dans l'opposition à l'époque. Olivier TABOUREUX va intervenir.

M. TABOUREUX : Effectivement, j'ai une demande de modification du compte rendu puisque je n'ai jamais affirmé ces choses. J'ai posé la question. C'est-à-dire que c'était sous une forme interrogative. J'ai posé la question et, d'ailleurs, j'ai même fait remarquer que c'était une forme interrogative pendant le conseil municipal, la dernière fois. D'accord ? Donc, le premier fait, c'est que j'ai posé la question. Le second fait, c'est que j'ai rappelé que c'était sous forme interrogative. Donc, si c'est écrit sous forme affirmative dans le compte rendu, ce n'est pas la bonne forme. Je vous ai demandé si vous parliez de certains membres du cabinet ou d'un membre du cabinet qui était à l'étranger lorsque nous sommes arrivés. C'est ce que j'ai dit !

M. RAHOUI : C'est peut-être ce que vous avez dit, mais en tout cas ce que vous dites ce soir, c'est tout simplement du rétropédalage. J'espère pour vous, Monsieur TABOUREUX, que vous bénéficierez de la mansuétude de Walter AMSALLEM par rapport à vos déclarations.

M. TABOUREUX : J'ai peur !

Mme LE MAIRE : N'ayons pas peur ! Je voudrais maintenant aborder l'ordre du jour. Du coup, nous n'avons pas adopté le compte rendu. Je propose que ces phrases soient modifiées pour correspondre à la réponse d'Olivier TABOUREUX et que l'on vous représente ce compte rendu modifié au prochain conseil municipal.

M. RAHOUI : Pour approbation au prochain conseil municipal dans ce cas là.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je voudrais vous dire un mot sur la réforme des rythmes scolaires et évoquer plus particulièrement son application à Beauvais. C'est une question ancienne, qui a traversé de nombreux gouvernements. L'ambition portée par cette réforme est, je crois, partagée par tous, au-delà de toute considération partisane puisqu'il s'agit de mieux prendre en compte le temps de l'enfant et son rythme biologique. Les dispositions envisagées par l'État par voie réglementaire, puisqu'il ne s'agit pas de la sphère parlementaire, prévoient – je voudrais juste vous le rappeler :

- le maintien d'une semaine de 24 heures de classe ;
- l'ajout d'une demi-journée complémentaire le mercredi ou le samedi, ne pouvant excéder 3h30 ;
- le principe selon lequel une journée scolaire compte au maximum 5h30 d'enseignement ;
- enfin une pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Cette réforme va profondément bouleverser la vie de nos petits beauvaisiens mais également celle de nos enseignants. Je dirais qu'elle va aussi avoir un impact important sur notre collectivité puisque, in fine, c'est aux communes de prendre en charge sa concrétisation. Et les choses ne sont pas si simples. En effet, la ville de Beauvais, qui est attentive au bien-être des enfants, que ce soit par l'accès à la culture ou par le sport pour tous, a apporté sa contribution dans le maillage éducatif depuis de nombreuses années, pendant le temps scolaire comme par les actions menées hors temps scolaire, pour assurer aux familles des modes de garde ou des activités adaptées aux différentes tranches d'âge. Plus de 900 actions à caractère éducatif sont ainsi proposées par la ville de Beauvais aux écoliers du seul secteur primaire. La nouvelle articulation des temps scolaires va, par ricochet, rendre nécessaire tout un ensemble d'ajustements des services et des actions proposées aux familles par la ville de Beauvais. Nous tenons néanmoins à conserver une qualité et une quantité de service conformes aux attentes et aux besoins des familles. C'est la raison pour laquelle, même si Beauvais doit jouer la carte républicaine et bien évidemment appliquer cette réforme, nous nous refusons de confondre vitesse et précipitation. L'entrée en vigueur de cette réforme doit se faire en septembre 2013 sur la base d'un volontariat des collectivités avec une aide financière de 50 euros par enfant ou sur dérogation, mais obligatoirement en septembre 2014. Le coût moyen de cette réforme, à Beauvais, est de 152 euros par enfant. Cela va concerner

5600 enfants scolarisés dans les 47 établissements de primaire et maternelle que compte notre ville. Je vous imagine en train de faire vos multiplications ! Je vous donne la réponse : cela représente, a minima, une charge budgétaire supplémentaire – aide de l'État déduite – de 500 000 euros. Ce seul argument budgétaire suppose que notre collectivité prenne le temps de la réflexion mais aussi de la concertation avant de prendre sa décision. 500 000 euros, mes chers collègues, c'est deux points de fiscalité en plus. Or, nous avons dit que nous ne bougerions pas l'augmentation de la part communale de l'imposition locale. Nous nous sommes donc engagés avec Olivier TABOUREUX et les services concernés auprès des beauvaisiens parce que nous voulions avoir une concertation et que l'évolution se fasse en toute transparence. Mais nous considérons également, vous le comprendrez bien, que ce n'est pas aux habitants de supporter le coût de cette réforme des rythmes scolaires. L'ensemble des associations des villes et des communes regrettent que nos cités soient en quelque sorte prises en otages par cette réforme. Le soutien financier de l'État ne suffira en effet pas à supporter la charge qui pèsera sur les budgets communaux.

Lors de mon entrevue avec le ministre de l'éducation, Vincent PEILLON, le 29 janvier dernier, je lui ai dit – comme beaucoup d'élus autour de la table – combien je regrettais que les communes soient les grandes oubliées de cette réforme bâtie à la hâte. Nous voulons en effet à Beauvais une réforme que je qualifierais de « choisie » et une réforme comprise, une réforme dont les conséquences soient acceptées par tous. C'est la raison pour laquelle avec Olivier TABOUREUX – il a déjà rencontré les syndicats d'enseignants –, nous avons beaucoup échangé avec la direction académique pour mettre en place une large concertation afin que chacun puisse donner son avis. Nous avons donc, comme vous le savez sans doute, organisé une table ronde (copilotée par la ville et la direction académique), lundi. Mardi, il y avait une rencontre organisée avec l'ensemble des représentants des parents d'élèves, les directeurs d'établissement et Olivier TABOUREUX.

Nous avons jusqu'au 31 mars pour prendre notre décision. Nous allons bien sûr prendre le temps de la mesure des dispositions qu'il convient de prendre et nous allons réfléchir aux résultats de ces dialogues avec les parents d'élèves et la communauté éducative. La décision de la ville de Beauvais quant à l'application de cette réforme dès septembre 2013 ou la formule d'une demande de dérogation sera prise à l'issue de l'ensemble de ces consultations. L'engagement de la ville, je le répète, ne se fera pas sans un large consensus de la communauté éducative mais aussi des Beauvaisiens. Je voulais donc, mes chers collègues, faire le point avec vous sur l'état de notre réflexion et sur l'état d'avancement de ce dossier pour lequel nous devons donner une réponse au ministère pour le 31 mars, comme vous le savez. Voilà, mes chers collègues, l'information que je voulais vous donner avant de prendre la parole pour le premier point de l'ordre du jour.

M. RAHOUI : Je crois juste, Madame le Maire, que le ministre de l'éducation nationale vous a envoyé un courrier qui répond à un certain nombre de vos préoccupations. Peut-être que – sans en faire lecture car ce courrier fait trois pages – il serait intéressant

de le transmettre à l'ensemble des élus municipaux, puisqu'un certain nombre d'arguments financiers et d'arguments portant sur le fond du dossier sont stipulés dans ce texte. Je pense que ce serait très intéressant de pouvoir informer l'ensemble des élus municipaux de la réponse qui vous a été donnée compte tenu des préoccupations que vous avez et qui sont totalement légitimes, surtout lorsque nous abordons l'implication financière qu'une mesure gouvernementale a sur une commune. Je pense que lorsque le gouvernement vous porte des propositions ou des pistes de solutions, c'est aussi intéressant de les étudier pour qu'enfin nous puissions, en toute connaissance de cause, prendre une décision quant à cette mesure. Elle découle aussi, comme vous avez pu le dire dans votre intervention, de toute une série de rencontres et d'un échange global mené avec des scientifiques et des personnels de la communauté éducative sur la réforme des temps scolaires. Au vu des conclusions de ces études, il s'avérerait utile dans l'intérêt de l'enfant de porter cette mesure et de la mettre dans le débat public pour qu'elle puisse ensuite être appliquée localement.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, je voudrais simplement vous dire que j'ai enseigné, j'ai été mère de famille, je suis grand-mère. Je crois que l'intérêt de l'enfant ne fait aucun doute dans le changement de ces rythmes. Je partage tout à fait cette orientation. Maintenant, la mise en œuvre est malheureusement la partie concrète et technique de cette acceptation. C'est à la fois sur la vitesse de mise en application et les investissements financiers, réclamés par cette mise en œuvre, que nous sommes normalement, en tant qu'élus responsables, obligés de réfléchir. Les aides données par le ministère sont, si je puis dire, pour une seule fois. Nous pouvons en effet reculer d'un an, nous en avons la possibilité légale, mais les aides financières ne seront plus là.

Mais que valent des aides financières par rapport évidemment à l'intérêt des enfants et de leurs familles ainsi que de la communauté éducative ? Nous ne pouvons pas le faire contre tout le monde. Je pense donc qu'il faut essayer de voir s'il y a, ou pas, consensus à Beauvais. C'est la seule chose que je dis mais croyez bien que je suis une adepte de ces changements d'emploi du temps. Si vous le voulez bien, nous allons passer au premier dossier qui concerne l'ajustement du tableau des effectifs.

AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs 2013 détaille les postes identifiés dans les différents services afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

Pour tenir compte des résultats, connus en dé-

cembre 2012, aux concours et examens professionnels et nommer les agents lauréats, il est nécessaire de réaliser les ajustements suivants :

Postes supprimés à temps complet :

Ville de Beauvais

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 19
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 1
- Technicien : 1
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1

Élispac

1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Postes créés à temps complet :

Ville de Beauvais

- Adjoint technique de 1^{ère} classe : 17
- Animateur : 1
- Technicien principal de 2^{ème} classe : 2
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe : 1
- Ingénieur : 1

Élispac

1 agent de maîtrise

Cet ajustement a reçu un avis favorable du comité technique paritaire du 17 janvier 2013 et prendra effet au 1^{er} mars 2013.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 22/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PROJETS DES ASSOCIATIONS DESTIN DE FEMMES ET ÉCUME DU JOUR

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 31 octobre 2012 relative aux politiques de prévention de la délinquance et à l'emploi des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2013, a précisé que les actions auparavant financées par l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) dans le cadre du volet prévention de la délinquance des contrats urbains de cohésion sociale devaient désormais être intégrées dans l'enveloppe du FIPD.

À ce titre, la préfecture de l'Oise a précisé dans

l'appel à projet transmis aux collectivités le 6 décembre 2012, les orientations du FIPD en 2013 pour le département de l'Oise :

Cet appel à projet spécifie que les projets qui ne correspondront pas aux priorités définies ne pourront être éligibles à un financement du FIPD. Ces priorités sont au nombre de 4 :

- développer la prévention situationnelle notamment par la vidéo protection mais également par des diagnostics et des aménagements de sécurité ;
- mieux prévenir la délinquance des jeunes, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, la prévention et la lutte contre la violence à l'école, les incivilités et les troubles à la tranquillité publique, les actions facilitant la mise en place d'un suivi individualisé des mineurs concernés
- prévenir plus efficacement la récidive
- mieux protéger les victimes, améliorer la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Après échange avec les services de la préfecture, deux projets auparavant financés par l'ACSE dans le volet prévention du CUCS de Beauvais ne répondent pas à ces priorités et ne pourront bénéficier d'un financement de l'État dans le cadre du FIPD :

Il s'agit du projet atelier découverte de soi et d'apprentissage porté par l'association Destin de Femmes et du projet d'accueil des parents porté par l'association Écume du Jour.

La ville de Beauvais souhaite néanmoins poursuivre son soutien à ces deux actions. C'est pourquoi, devant l'impossibilité de verser en 2013 ces subventions dans le cadre du CUCS ou du FIPD, il est proposé au Conseil Municipal de signer un avenant portant sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 3 000 euros à l'association Écume du Jour et de verser 1 700 euros à l'association Destin de Femmes.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 22/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, l'avenant à la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens.

SUBVENTIONS À L'ASSOCIATION DESTIN DE FEMMES, À L'ASSOCIATION DES ANCIENS MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS ET AU COMITÉ MISS PICARDIE

M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution :

- d'une subvention exceptionnelle à l'association Destin de femmes d'un montant de 300€ pour des cours de gymnastique douce.
- d'une subvention de fonctionnement à l'association des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Beauvaisis d'un montant de 250€.
- d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000€ au Comité Miss Picardie pour financer la cérémonie d'élection à l'Élispac.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 22/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PROGRAMMATION ÉLISPAC

1^{ER} SEMESTRE 2013

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Élispac, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

1^{ER} SEMESTRE 2013

Vendredi 8 février : Les Hommes viennent de Mars, les Femmes de Vénus

Samedi 9 février : BOUC - Ajaccio

Samedi 23 février : BOUC - Montpellier

Les 28 février, 1^{er}, 2 et 3 mars : Salon du Camping-car

Mardi 5 mars : BOUC - Paris

Vendredi 8 mars : le BAGAD DE LANN BIHOUE

Mardi 12 mars : BOUC - Tours

Jeudi 14 mars : Marc LAVOINE

Lundi 18 mars : Salon privé produits surgelés DEFOORT

Mardi 19 mars : BOUC - Toulouse

Les 22,23 et 24 mars : Salon de l'Habitat

Mardi 26 mars : INDOCHINE

Vendredi 29 mars : STARS 80

Samedi 30 mars : Dany BRILLANT

Jeudi 11 avril : Forum pour l'Emploi et la Formation des Jeunes

Samedi 4 mai : SEXION D'ASSAUT

Du 16 au 20 mai : FOIRE-EXPO

Mardi 21 mai : Patrick BRUEL

Vendredi 24 mai : Spectacle du Collège Henri BAUMONT

Du 28 mai au 1^{er} juin : Championnat d'Europe des Clubs de BADMINTON

Jeudi 6 juin : ILS SE RE-AIMENT - PALMADE ET LAROCHE

Les 21,22 et 23 juin : Salon de la Voiture d'Occasion et des Loisirs Motorisés

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation de la régie d'Élispac.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 22/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme ROUBI : En regardant cette programmation Élispac, nous avons remarqué que la foire-exposition est prévue cette année à l'Élispac du 16 au 20 mai. Cela veut-il dire que l'expérience de l'installation de cette foire-exposition à Saint-Quentin n'est pas favorable ? Et concernant la fête foraine, va-t-elle se passer également à l'Élispac cette année ?

Mme LE MAIRE : En ce qui concerne la foire-expo, c'est parce que le coût était exorbitant pour eux d'avoir ce chapiteau, de devoir louer un chapiteau important. Quant à la fête foraine, elle y reste, bien sûr.

M. RAHOUI : Nous nous interrogeons du coup, Madame le Maire, par rapport aux travaux et à l'investissement : près d'un million d'euros ont été engagés pour aménager et requalifier l'espace de

Saint-Quentin. Cet espace devait servir à accueillir notamment (ce sont les arguments que vous aviez développé à l'époque) la foire-expo. Il y a donc une véritable interrogation de notre part par rapport à ce déménagement puisqu'on nous vendait cet espace dans le quartier Saint-Quentin comme étant le lieu de substitution de la place du Jeu de Paume, notamment pour la foire-expo.

M. BOURGEOIS : Oui, tout à fait. Je peux apporter une réponse technique. Il est sûr que nous avons été, l'année dernière, un peu pris par le temps. Il faut dire les choses. Parce qu'il y avait vraiment le sol à stabiliser. Les conditions climatiques n'avaient pas permis de le faire complètement la première fois. Aussi bien la plateforme servant à accueillir la foire-exposition (indépendamment de ce problème du coût du chapiteau) que la plateforme des forains n'étaient pas optimales à 100 % pour la fête foraine 2012. Cela nécessitait donc des travaux complémentaires, non négligeables, qui se sont faits peu à peu, selon un calendrier technique. Aujourd'hui, nous avons un espace qui est de bonne qualité et qui a été validé par les représentants des forains. Donc, dans le futur, à partir de 2013, la fête foraine aura évidemment lieu sur cet emplacement spécialement dédié. Il y a eu nécessité, je crois qu'on peut le comprendre, d'effectuer des travaux complémentaires de stabilisation de ce terrain. Ce n'est pas simple quand vous avez des manèges qui pèsent de plus en plus lourd. C'est ce qu'il faut voir aussi. Cela a permis aux forains un petit « plus », c'est-à-dire d'avoir des manèges plus modernes donc plus lourds. C'est ce qui avait posé quelques problèmes techniques l'année dernière. Voilà, ma réponse n'était que technique à vos interrogations. Bien sûr, la fête foraine aura lieu au même endroit et dans de bonnes conditions.

Mme CORILLION : Concernant la foire-expo, c'est une demande de l'organisateur que de venir à l'Élispac. C'est vraiment une demande de sa part.

M. RAHOUI : J'ai entendu les explications techniques de Monsieur BOURGEOIS mais je pense qu'il faudrait que nous ayons aussi des explications politiques et financières par rapport à ce résultat. C'est-à-dire qu'il y a eu un million d'euros d'investissement, je le redis, pour aménager l'espace Saint-Quentin. Et aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un espace et un aménagement qui va uniquement accueillir une fête foraine une fois par an. Je trouve cette démarche assez surprenante.

M. BOURGEOIS : Du point de vue du coût, il s'agit de l'aménagement d'un espace qui est utilisé multivocations. On dit fête foraine, d'accord. Mais il peut aussi y avoir la possibilité pour les cirques de se placer là. Il y a aussi le coût d'aménagement du parking qui est compris dans cette somme. C'est un véritable équipement public qui a été installé. Evidemment, une somme d'un million d'euros, par rapport à l'intérêt général de cet équipement public (qui n'est pas uniquement pour la fête foraine, il faut bien le préciser), paraît tout à fait honorable, justifiée.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2013

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), adopté le 5 mars 2007, constitue le cadre par lequel la ville de Beauvais, l'État, le département, et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté.

Initiés en 2007 et conclus pour une durée de trois ans, les contrats urbains de cohésion sociale ont été prolongés par circulaire du 1er juillet 2010 et demeureront en vigueur, selon la circulaire du 8 novembre 2010, jusqu'au 31 décembre 2014.

À ce titre, le CUCS de Beauvais participe à la concrétisation des six objectifs fixés par la convention cadre de 2007 à savoir :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement de l'offre urbaine ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- l'accès à la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'animation des quartiers en difficultés.

Il est à noter à partir de 2013 de nouvelles orientations de l'État en matière d'emplois des crédits affectés à la politique de la prévention de la délinquance.

Une circulaire du ministère de l'intérieur en date du 31 octobre 2012 relative aux politiques de prévention de la délinquance et à l'emploi des crédits du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) en 2013, précise que certaines actions auparavant financées par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) dans le cadre du volet prévention de la délinquance des Contrats Urbains de Cohésion Sociale doivent désormais être instruites dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance.

À ce titre, un appel à projet spécifique a été lancé par l'État pour les actions relevant du volet prévention de la délinquance.

Concernant la ville de Beauvais, ces actions seront instruites dans le cadre de la programmation 2013 du CUCS.

L'ensemble du programme d'actions 2013 s'élève prévisionnellement à 33 369 944 € pour lequel la ville de Beauvais va engager des dépenses pour un montant de 4 441 986 € réparties de la manière suivante :

- **2.878.276 €** en crédits d'investissement correspondant au volet amélioration du cadre de vie et renouvellement de l'offre urbaine ;
- **1.563.710 €** en crédits de fonctionnement correspondant aux volets emploi et développement économique, réussite éducative, accès à la santé et citoyenneté et prévention de la délinquance ;

L'exécution de ce programme d'actions est conditionnée par l'engagement financier de l'État et des autres partenaires financiers sollicités.

Vu la circulaire du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et de la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville du 8 novembre 2010 relative à la prolongation des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014,

Vu la programmation 2013 du CUCS de Beauvais,

Considérant que les actions inscrites dans ce programme entrent dans les objectifs fixés par la convention cadre du CUCS,

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer la mise en œuvre du programme d'actions 2013 du CUCS ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 21/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fatima ABLA ne prend pas part au vote pour les actions B13, B14, F20 et F21. Madame Anne ROUBI-GEFFROY ne prend pas part au vote pour l'action E5. Monsieur Franck PIA ne prend pas part au vote pour l'action B8.

M. PIA : Globalement, nous sommes sur une programmation 2013 en termes de financement pour ce qui concerne la part « ville » qui est pratiquement identique à 2012. Nous n'avons pas baissé les crédits ou très peu. Nous essayons de maintenir le même niveau d'efforts dans nos actions entreprises dans les quartiers. Vous avez au verso le montant des crédits réservés à l'investissement mais vous savez que c'est très variable d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'avancement du dossier du projet de rénovation urbaine sur Saint-Jean. En fonctionnement, nous sommes sur une somme totale de 1.563.710 euros qui comprend l'ensemble des financements (ville, État et l'ensemble des collectivités).

Je dirais qu'il y a toute une série d'actions que nous avons l'habitude de retrouver dans ce CUCS. Nous avons néanmoins, comme tous les ans, des nouvelles actions qui apparaissent. Elles sont d'ailleurs intéressantes dans le cadre de l'appel à projets que nous lançons en septembre. Nous avons d'abord, porté par la Maison de l'Emploi et de la Formation, sur le volet Emploi et développement économique (qui est toujours, comme vous le savez, notre priorité), la mise en place d'un forum de l'emploi concernant la zone franche urbaine située à Argentine. Nous l'avons déjà réalisé cette année, mais ce n'était pas intégré initialement dans le CUCS. Nous avons ensuite une action intéressante portée par la fondation Agir contre l'exclusion : la bourse aux stages. Il est vrai que dans les quartiers, nous avons souvent des jeunes qui cherchent des stages et lorsque les parents ne travaillent pas, il est difficile d'en trouver un en entre-

prise. Nous avons espoir que la fondation Agir contre l'exclusion puisse proposer ou au moins aider les jeunes des collèges pour le stage de 3ème à trouver une entreprise. Dans le volet réussite éducative, il y a une nouvelle action avec Les Ricochets. L'objectif est de mettre en place un café culturel pour enfants. Il existe déjà. Il a été mis en place sur l'initiative propre de ses porteurs associatifs. Nous allons, et c'est nouveau, les soutenir dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Vous avez en annexe l'ensemble de ces fiches. Elles donnent le périmètre de l'ensemble de cette action. Dans le cadre de la réussite éducative, nous avons un projet humanitaire avec l'orphelinat de SAFI au Maroc. Sur la prévention et la citoyenneté, c'est l'IFEP avec des actions de sensibilisations à la citoyenneté sur l'ensemble des quartiers. Concernant l'animation dans les quartiers, nous sommes sur des sorties familiales nouvelles organisées par Beauvais Anadolu, le financement du journal de quartier Argentine info pour le quartier Argentine bien sûr et la coordination Saint-Lucien mise en place. Elle va être aidée dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale pour mener ses actions de coordination, tout comme le fait la coordination Argentine sur le quartier Argentine. Il est vrai qu'au niveau des sorties familiales, il y a de grosses attentes, de gros besoins. Nous essayons donc de renforcer ces actions. Le CUCS rencontre des actions portées par les acteurs associatifs. Mais il faut également savoir que le CCAS prend également en charge des sorties familiales. Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer la mise en œuvre du programme d'action 2013 et d'autoriser Madame le Maire ou ses délégués à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, sachant que la commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 21 janvier 2013, a émis un avis favorable.

Mme ABLA : Madame le maire, je ne participerai pas au vote de 4 fiches : 2 sur le volet B (l'accès à l'emploi et au développement économique – la B13 et la B14), le volet F (l'animation des quartiers prioritaires – la fiche F20 et la fiche F21) pour l'association SOS Insertion Emploi pour éviter les conflits d'intérêt.

Mme ROUBI : De la même façon, je voulais dire que je ne voulais pas prendre part au vote puisqu'il y a une subvention pour le CIDF de l'Oise (fiche action E5).

M. PIA : Moi non plus, je ne vais pas prendre part au vote pour une action qui concerne le PLI et les actions dans les quartiers (fiche action B8). Vous avez effectivement des responsables de structures qui sont obligés de ne pas pouvoir voter ces dossiers qui sont pourtant importants.

Mme LE MAIRE : Eh bien, ce sont des élus impliqués. C'est donc voté à l'unanimité moins évidemment certaines fiches par certains élus. Je crois que nos services l'ont écrit.

En annexe, le contrat urbain de cohésion sociale - Programmation 2013

LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE

VENTE DE LOTS

MME PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du désistement de madame CHAFFAI (lot 21)

- de retenir les nouvelles demandes suivantes :

* Madame et Monsieur Rachid YAHY, demeurant 4 rue Henri Lebesgue à Beauvais, pour le lot 21 de 565 m²,

* Madame Farida BOUKERCHA, demeurant 195 rue de Pontoise à Beauvais, pour le lot 30 de 570 m²,

* Madame et Monsieur Jean-Marc GOBBE, demeurant 162 rue de Villers Saint-Lucien à Beauvais, pour le lot 35 de 775 m².

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m² pour les lots destinés à l'habitation, conformément à l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan du Lotissement La Longue Haie - Vente de lots

ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL

BOULANGERIE CAMARD

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, il est prévu le redéploiement du tissu commercial existant sur le lotissement Agel, et la démolition des centres commerciaux Camard et Bellevue.

Pour ce faire, la ville de Beauvais a engagé une politique d'acquisition des murs des différents locaux commerciaux de Camard et de Bellevue.

La SCI les 2 L est propriétaire des murs de la boulangerie Camard. Ce local est loué moyennant un bail commercial à la SARL « Boulangerie Saint-Jean ».

La SCI les 2 L a donné son accord pour céder le local à la ville au prix de 190 000 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir les murs des lots 27, 28, 31, 32 et 33 (boulangerie d'environ 275 m²) du centre commercial Camard cadastré section AM n^{os} 470, 475, 476 et 478 au prix de 190 000 €, au vu de l'avis des domaines,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan du Centre commercial Camard.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION EN RIVIÈRE

TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE L'AVELON

Sollicitation des financeurs

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le programme pluriannuel de travaux d'entretien et de restauration de la végétation en rivière proposé par la Ville de Beauvais a été déclaré, suite à enquête publique, d'intérêt général par arrêté le 25 janvier 2012.

Étant donné l'état dégradé de la végétation au bord de la rivière Avelon, il est proposé de poursuivre le programme de restauration des berges au titre de la 2^{ème} tranche de travaux.

Les travaux s'étendront depuis la zone artisanale de l'Avelon jusqu'à la tour Boileau au niveau de la confluence avec le Thérain, sur l'ensemble du linéaire, privé et public.

Ils consisteront en une sélection et abattage des arbres dangereux, un étêtage des spécimens non dangereux les plus grands, un débroussaillage, et un nettoyage des embâcles et des dépôts sauvages.

Ces travaux ont été estimés à 50 000 € TTC et sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'eau, l'Entente Oise Aisne et le conseil général de l'Oise.

Ils doivent être réalisés hors période végétative. Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation en mars 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif au lancement de cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des partenaires institutionnels une autorisation de démarrage anticipé de l'opération avant l'octroi des arrêtés de subvention ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Nous avons eu l'année dernière un dossier un petit peu analogue, puisque ce genre de dossier traite l'entretien de notre « chevelu de rivière », comme on dit. C'était sur les berges du Wage. Il s'agit cette année de la rivière Avelon. Nous venons devant vous pour solliciter les financeurs. Ce présent rapport concerne une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'Entente Oise Aisne pour la réalisation de travaux d'entretien et de sélection de la végétation sur les bords de l'Avelon. Ces travaux sont estimés à 50 000 €

TTC. Ce qui est important est de savoir que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 65 %, ce qui laisserait à la ville des frais à hauteur de 17 500 €. C'est pour remédier au manque global d'entretien de la végétation, aux arbres dangereux qui subsistent que nous devons faire appel à une entreprise. Une intervention est prévue, si vous votez ce soir ce rapport, dès le mois de mars prochain. C'est la bonne période pour intervenir – période de repos des végétaux –, et favoriser la reprise des espèces au printemps. Je vous rappellerai, en dernier lieu, que ces travaux, globalement, se font dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général qui a été obtenue en 2011. Elle permet d'intervenir sur les berges des parcelles privées. En théorie, le « chevelu de rivière » doit être entretenu par les riverains, la ville devant être propriétaire à moins de 30 %. Mais cela permet d'intervenir à titre gratuit pour tous les riverains. Nous avons choisi l'Avelon aussi parce que vous savez qu'il y a un programme immobilier qui est maintenant disponible sur les berges de l'Avelon. Cela permettra d'aménager ces berges en promenade après l'intervention de ces travaux. Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce dossier.

Mme ROUBI : J'ai simplement une petite demande de précision. Dans la délibération, lorsqu'il est marqué au milieu que les travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'eau, l'Entente Oise Aisne et le département, il s'agit bien du Conseil général de l'Oise ? C'est bien ce qui est sous-entendu avec ce mot « département » ?

M. BOURGEOIS : Je le concède, c'est peut être mal rédigé. Il vaudrait mieux mettre « Conseil général ».

Mme LE MAIRE : Nous pouvons peut-être le rajouter dans la délibération puisque c'est enregistré : « et le département de l'Oise ».

M. BOURGEOIS : Il y a 3 partenaires financiers possibles.

Mme ROUBI : La réforme des collectivités territoriales n'étant pas encore passée, nous disons bien toujours « Conseil général ». Peut-être qu'après, nous dirons « le Conseil départemental ».

Mme LE MAIRE : Nous devrions mettre « le Conseil général » alors ! Il n'y a pas d'autres questions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

MME CORILLION, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :
 - Club de Beauvais de la retraite sportive (C.B.R.S.) (20 ans du club le 16/05/2013)..... 1 000,00 euros
 - Essentiel style Beauvais (championnat Européen) 1 200,00 euros
 - Espoir sport cycliste Beauvaisien (création école de cyclisme) 5 000,00 euros
 - Association Arlequins Rugby..... 1 500,00 euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 23/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme CORILLION : Ce dossier concerne des subventions exceptionnelles à des associations sportives :

- 1 000 € pour le club de Beauvais de la retraite sportive qui fête ses 20 ans ;
- 1 200 € pour l'association Essentiel style Beauvais qui organise un championnat européen de Breakdance à Coubertin le 30 mars 2013 ;
- Espoir sport cycliste Beauvaisien, il s'agit de la création d'une école de cyclisme : une subvention de 5 000 € ;
- Et 1 500 € pour l'association Arlequins Rugby qui organise un tournoi contre le XV du parlement en faveur de la lutte contre la SLA. Il s'agit d'une maladie orpheline.

Mme LE MAIRE : Pas de questions ? Alors, c'est adopté à l'unanimité.

Chaque année cette association organise entre autre un grand rassemblement sportif avec l'organisation d'une course de dix kilomètres dans les rues de notre ville. Les bénéficiaires de cette course à caractère humanitaire lui servent à mener ses actions solidaires.

Accueillant plus de 1300 coureurs cette manifestation sportive est une véritable réussite.

Afin de soutenir son développement, il est proposé de contractualiser nos relations avec l'association « Les foulées de la rue » en signant une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention définit l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée au budget primitif 2013.

Dans le but de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à trois ans la durée de conventionnement.

À cette fin, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée. Les crédits seront prélevés sur le chapitre budgétaire correspondant.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 23/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens.

CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LESFOULÉES DE LA RUE »

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

L'association « Les foulées de la rue », mène et organise depuis 2003 des animations et manifestations tant sportives que culturelles et humanitaires au service de la lutte contre les exclusions.

ENFANCE - CARNAVAL**RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISEMENT****MME PARAGE-LALOI, MAIRE ADJOINT**

Depuis plusieurs années, le service enfance de la ville de Beauvais organise le carnaval des enfants et suscite de nouvelles initiatives de la part des équipes : spectacles, déambulations, lâcher de ballons....

Cette année, afin de permettre au plus grand nombre de participer à la fête, la ville de Beauvais organise un concours de déguisement pour tous les enfants, le thème est : « vive le printemps ».

Deux catégories sont mises en place : 3-5 ans et 6-11 ans. La sélection du meilleur déguisement se déroulera le jeudi 28 février 2013 à 10h30 en salle des mariages de l'hôtel de ville.

Un jury composé de 4 membres : deux élus du conseil municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la ville de Beauvais et un représentant d'un partenaire de la ville en lien avec l'enfance désignera le vainqueur dans chaque catégorie qui recevra un lot (jeux).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement du concours,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 21/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le Conseil Municipal a désigné à l'UNANIMITE Mesdames Parage et Bramard, en qualité de membres du jury.

RÈGLEMENT DU CONCOURS**“ VIVE LE PRINTEMPS ! ”****Article 1 : Présentation du concours**

La Ville de Beauvais organise un concours de déguisement pour les enfants sur le thème du printemps. Deux catégories sont mises en place : 3-5 ans et 6-11 ans.

Le gagnant dans chaque catégorie est celui ou celle qui aura totalisé le plus de points lors de son passage devant le jury.

Un lot est attribué par catégorie.

Article 2 : Inscription

L'inscription est gratuite.

Tout enfant souhaitant participer à ce concours doit s'inscrire auprès du service enfance avant le 20 février au plus tard en remettant le bulletin d'inscription prévu à cet effet, renseigné par son responsable légal. Le bulletin d'inscription est disponible sur le

site de la ville, sur les flyers distribués dans les lieux publics et à l'accueil du bâtiment Malherbe.

L'inscription vaut acceptation par les représentants légaux de l'exploitation de l'image de leur enfant filmé ou photographié pendant le concours.

Article 3 : Responsabilité

Chaque enfant participant hors du cadre d'un accueil de loisirs, reste sous la responsabilité de l'adulte l'accompagnant..

Article 4 : Organisation

La sélection du déguisement est fixée au 28 février 2013 à 10h30, en salle des mariages (Hôtel de Ville). À l'issue du passage de tous les candidats, le vainqueur dans chaque catégorie est désigné par le jury qui remet les prix aux seuls enfants présents.

Article 5 : Notation

Les enfants sont invités à se présenter devant le jury, pour une évaluation du costume qui doit être entièrement fait avec des matériaux de récupération, hors achat et location. Les critères suivants sont examinés :

- respect du thème «Vive le printemps» : 5 points
- respect du choix des matériaux (recyclage et récupération) et originalité : 5 points
- le choix des couleurs : 5 points

Le vainqueur d'une catégorie est celui ou celle qui a totalisé le plus de points. En cas d'égalité, le vainqueur est désigné par tirage au sort.

Article 6 : Jury

Le jury est composé de 4 jurés : deux élus du Conseil municipal de Beauvais, un agent du service enfance de la Ville de Beauvais et le représentant d'un partenaire de la Ville en lien avec l'enfance. En cas de désistement de l'un des membres du jury, le total des points est calculé en fonction du nombre de jurés présents.

Article 7 : Acceptation

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

Mme PARAGE : Dans les dates incontournables de notre vie beauvaisienne animée, nous avons le carnaval des enfants, le jeudi 28 février. Nous avons décidé d'innover un petit peu cette année en proposant un concours de déguisement ouvert à tous les enfants de la ville. Le thème choisi pour ce concours de déguisement sera « Vive le printemps ». Le concours aura lieu le matin et le défilé l'après-midi. Le jury sera constitué de 4 membres : 2 membres du conseil municipal (Madame BRAMARD et moi-même), un membre d'une association œuvrant dans le champ de l'enfance (il a été proposé à M. BOURI de l'UNICEF de participer à ce jury) et un agent administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement de ce concours ;
- et de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

Oui, je l'ai faite un peu à l'envers, mais bon, ce n'est pas grave !

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Il faut désigner 2 élus qui seront membres du jury. J'avais les propositions de Madame BRAMARD et de Madame PARAGE. Est-ce qu'il y en a d'autres ? S'il n'y en a pas d'autres, nous allons adopter la délibération avec le règlement du concours : c'est adopté à l'unanimité ; et nos deux élus sont élus à l'unanimité si je comprends bien. Je vous félicite !

SUBVENTION «ÉCOLE OUVERTE» AUX COLLÈGES CHARLES FAUQUEUX ET HENRI BAUMONT

MME BRAMARD-EMPEREUR, CONSEILLER MUNICIPAL

L'école ouverte est une opération interministérielle lancée en 1991.

Cette action inscrite dans le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) vise à aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école, contribue à leur réussite scolaire et favorise l'intégration des élèves de CM2 au collège.

À Beauvais, deux collèges sont éligibles et volontaires : le collège Charles FAUQUEUX (quartier Saint-Jean) et le collège Henri BAUMONT (quartier Argentine). Ces établissements proposent aux jeunes, un panel d'activités ludo-éducatives, d'avril à août 2013, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'action est soutenue par quatre partenaires financiers : le fonds social européen (FSE), l'Éducation nationale, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) et la ville de Beauvais.

ÉTS	BUDGET PRÉVU (€)	PARTENAIRES FINANCIERS	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	ACTIVITÉS PROGRAMMÉES
Ch. FAUQUEUX	27825,64	Éducation Nationale: 8400 ACSE : 2717,60 FSE : 12708,04 Ville : 4000	248	pompiers juniors, calligraphie, séjour à la mer, atelier lettres,...
H. BAUMONT	27512,80	Éducation Nationale: 9400 ACSE : 2356,40 FSE : 11756,40 Ville : 4000	207	Danse country, activités physiques de pleine nature, théâtre de marionnettes,...

La ville souhaite continuer à soutenir financièrement cette opération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 2000 € au collège Charles FAUQUEUX et une subvention de 2000 €

au collège Henri BAUMONT dont le versement s'effectuera en avril ;

- d'attribuer une subvention complémentaire pouvant aller jusqu'à 2000 € sur production, **pour le 30 Septembre 2013 au plus tard**, d'un bilan financier détaillé accompagné des notifications d'accord ou de refus aux demandes d'aides aux partenaires financiers cités ci-dessus. Ces demandes d'aides devront avoir été faites au taux le plus élevé auprès de chacun des partenaires. Le versement de la subvention complémentaire interviendra avant le 31 décembre 2013.

- d'autoriser le versement de ces sommes aux agents comptables de chaque établissement ;

- d'imputer cette dépense sur le budget 2013.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 21/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACOMPTÉ SUR LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2013 DE L'ASSOCIATION IFEP

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Depuis juillet 2003, le conseil général de l'Oise et la ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite conclue pour une durée de 15 ans, l'association IFEP (Insertion Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville, une équipe de Prévention Spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-15 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs, en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2013, l'association est dans l'attente d'une réponse du Conseil Général quant au montant du budget accordé pour cette année.

À ce titre, l'IFEP a sollicité la ville, afin d'envisager le versement d'un acompte sur la dotation de fonctionnement 2013, à hauteur de 50% de la subvention allouée en 2012.

Une demande similaire a été formulée auprès du conseil général qui avait déjà procédé, au même titre que la ville, au versement d'un acompte en 2012.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,

- d'attribuer un acompte sur la subvention 2013 de 90 830 € à l'association IFEP,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO-PROTECTION

SITES ET PÉRIMÈTRES VIDÉO-PROTÉGÉS

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 2005, la ville de Beauvais a développé un système de vidéo-protection sur le territoire de la commune de Beauvais selon plusieurs étapes =

- d'une part, l'installation de 18 caméras, autorisées par délibération du 27 avril 2005 ;
- d'autre part, l'extension du dispositif à 50 caméras validée par délibération du 13 mars 2009 et le report des images au commissariat de police (convention du 24 juin 2008) ;
- enfin, une nouvelle extension prévoyant l'installation de 16 caméras supplémentaires sur les quartiers Saint Jean et Argentine prévue par une délibération du 26 mai 2011.

Ce dispositif fait l'objet d'une évaluation annuelle par le biais du Comité de pilotage instauré en 2008, en charge d'analyser l'évolution du dispositif, le bilan d'activité du Centre de Supervision Urbaine sur la base des critères d'évaluation définis par convention et de donner un avis sur les projets d'extension.

Les différents travaux liés aux précédentes extensions étant aujourd'hui achevés, une nouvelle étude menée en interne par les Services Techniques et la Direction Prévention Sécurité a été réalisée sur la fin de l'année 2012 visant à proposer l'extension du dispositif selon deux modalités :

- premièrement, l'installation de caméras complémentaires pour un meilleur maillage du territoire, tenant compte des demandes des beauvaisiens et des faits de la délinquance ;
- deuxièmement, la mise en place de périmètres de vidéo-protection permettant l'installation de caméras mobiles dites nomades sur des zones pouvant couvrir au maximum 8 rues constituant un ensemble, sur un même secteur.

La liste de ces sites a été présentée lors de la réunion du Comité de pilotage du dispositif vidéo-protection le 22 janvier 2013 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Ainsi, ce sont 4 caméras installées de manière fixe

et 34 périmètres de vidéo-protection qui sont soumis à la validation du Conseil Municipal sur les secteurs suivants :

- ***caméras installées sur des sites déterminés***

- place de Noailles aux abords du centre commercial et du parking le desservant ;
- parkings des maréchaux au niveau du boulevard Jean de Lignières ;
- au croisement des rues Pierre Jacoby et de la Tapisserie ;
- au niveau du parking du centre commercial Saint-Lucien rue du docteur Magnier.

- ***périmètres de vidéo-protection***

- les sites des 15 jardins familiaux = Verlaine 1 et 2 / Jeanne Hachette / Rostand / Briqueterie / Haut Pothuis / Belle Mouleuse / Bergerette / Sainte Hélène / Notre Dame du Thil / Mie au Roy / Liovette / Tilloy / Champs Dolent et Voisinlieu ;

- quartier Argentine - périmètre comprenant les rues du Nivernais / d'Aquitaine / de Touraine / de Gascogne / de Navarre et les parkings publics longeant la rue du Nivernais (entre cette rue et l'avenue Jean Moulin) ;

- quartier Argentine - périmètre comprenant les rues d'Aquitaine / Saintonge / des Cévennes et d'Anjou ainsi que l'avenue Flandres Dunkerque ;

- quartier Argentine - secteur couvrant les rues Léonidas Gourdain / Albert Héraude et les espaces publics les jouxtant (espaces verts, aire de jeux et aire de stationnement) ;

- quartier centre-ville - périmètre délimité par les rues d'Alsace / de Lorraine / Nully d'Hécourt et de la Madeleine ;

- quartier centre-ville - parking dit de la Gendarmerie et boulevard Saint Jean ;

- quartier centre-ville - parkings du Théâtre / parking Chevalier et place Georges Brassens ;

- quartier Notre-Dame-du-Thil - secteur délimité par les rues des Jasmins / des Jacinthes / de Tillé et Marcel Dassault ;

- quartier Notre-Dame-du-Thil - périmètre comprenant les rues de Grandvilliers / Charvet / Diogène Maillart / Louis Borel / du Franc Marché / de Calais / des Capucins / de Froissy et le cimetière général ;

- quartier Saint-Lucien - périmètre comprenant les rues Louis Prache / Tierce / Larris / Pierre Garbet et les allées des Tilleuls / du Rond-point et des Chapeliers ;

- quartier Saint Lucien - secteur délimité par les rues de l'Abbaye / de la Tour, allées des Acacias / des Pins et les square Bellot et Vauban ;

- quartier Saint Lucien - rue de la Mie au Roy et bois Brulet ;

- Quartier Saint-Just-des-Marais - plan d'eau du canada / parkings extérieurs et rue de la Mie au Roy ;

- quartier Saint-Just-des-Marais - couvrant les rues Lucien Lainé / des Anciens combattants d'Afrique du nord / des Anciens combattants d'Indochine, Louis Pérois / avenue Nelson Mandela et square de la Légion d'Honneur ;

- quartier Saint-Just-des-Marais - parking à

l'arrière de la salle des fêtes et les rues Delamorlaine / Jean Jacques Fenot et impasse Delamorlaine ;

- quartier Saint-Just-des-Marais - périmètre comprenant l'avenue Jean Mermoz, les rues de la Préfecture / Cambry, la place de la Préfecture, et le parking Jean Mermoz ;

- quartier Saint-Jean - secteur couvrant les rues Prosper Mérimée / Rabelais / Ronsard / Clément Marot / Joachim Du Bellay / Paul Verlaine ;

- quartier Saint-Jean - périmètre délimité par les rues Frantz Liszt / François Couperin / Jean Sébastien Bach / Haendel / César Franck et les allées Chabrier et Fauré ;

- quartier Voisinlieu - secteur comprenant la rue de Pontoise, le chemin du Bois Garnier et le site du château d'eau ;

- quartier Marissel - périmètre comprenant les rues Mathéas / de l'Orangerie, le parc Kennedy et l'allée Suzanne Lenglen.

Conformément à l'article L 251-2 du code de la Sécurité Intérieure créé par l'ordonnance du 12 mars 2012, ces caméras doivent permettre d'assurer :

- la protection des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- la régulation des flux de transport ;
- la constatation des infractions aux règles de la circulation ;
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué :

- à déposer le dossier de demande d'autorisation préfectorale ;
- à solliciter des subventions auprès de la Préfecture au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;
- à signer toutes pièces complémentaires afférentes à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 25/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre et 5 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. GAIRIN : Au terme de ce rapport, il vous est proposé l'extension du dispositif de vidéo-protection que nous avons mis en place et développé depuis 2005, comme vous le savez. Il y a aujourd'hui deux volets. L'un (le second) est complètement novateur dans le sujet. Vous allez apprécier. Premier volet : c'est le processus que nous poursuivons. Il s'agit de l'installation de caméras complémentaires dans le but de mieux mailler – on essaie toujours bien évidemment de mieux mailler notre territoire. Pour y parvenir, nous faisons grand cas, nous tenons éminemment compte des demandes des beauvaisiens et de ce que

nous savons de la localisation et de la nature de la délinquance selon les lieux. C'est le premier point. L'innovation concerne la mise en place de périmètres, j'insiste, de périmètres de vidéo-protection permettant l'installation de caméras mobiles. On les appelle des caméras nomades sur des zones. Il ne s'agit plus d'un lieu précis ou d'une rue. Il s'agit de zones qui peuvent couvrir jusqu'à 8 rues. Cela constitue ce que nous appelons un secteur. Nous avons défini, pour les caméras qui sont sur des sites déterminés, 4 nouveaux sites et pour les périmètres de vidéo-protection, 34 sites. Je précise, pour que vous compreniez bien l'intérêt de ces périmètres – je pense que vous l'imaginez déjà d'ailleurs – que ces périmètres permettront une gestion beaucoup plus souple du système de vidéo-protection, tout en respectant, dans les mêmes conditions, les libertés individuelles. Par définition, ces caméras pourront être déplacées sur l'ensemble du périmètre pour répondre aux besoins particuliers des habitants, tout en luttant efficacement contre les faits de délinquance. Ces caméras permettront de cibler les secteurs les plus problématiques même en cas de déplacement. Vous savez que c'est un problème récurrent et grave, difficile à résoudre. C'est sans doute un bon pas que nous faisons dans le progrès de ce côté-là. Nous traitons ainsi le déplacement des faits de délinquance (nous mettons une caméra ici, ça va se passer de l'autre côté). Les périmètres représentent une solution nouvelle qui paraît adaptée à tout ça. Je vous rappelle quand même – si vous le souhaitez, Pierre MICHELINO, qui a vu cela de très près, vous lira tout à l'heure ou il vous donnera la liste et les raisons pour lesquelles les sites ont été choisis et les périmètres définis – qu'il existe aujourd'hui un code de la sécurité intérieure. Il redéfinit (c'est à peu près la même définition mais elle est un peu plus complète) les cas dans lesquels nous pouvons installer des caméras de vidéo-protection :

- il s'agit de la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords ;
- de la régulation des flux de transports ;
- la constatation des infractions aux règles de la circulation ;
- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés aux risques d'agressions, de vols ou de trafics de stupéfiants.

Tout à l'heure, Franck PIA vous a parlé de l'ordonnance du 31 octobre 2012. Au terme de cette ordonnance, il a été fait une priorité du fond interministériel de prévention de la délinquance, de l'installation (priorité parmi les priorités, mais sans doute la première d'entre elles) de caméras de vidéo-protection.

M. VALLS a dit à propos des raisons d'être de cette circulaire : « *l'effort d'équipement en matière de vidéo-protection sur la voie publique facilite la gestion de la présence humaine sur la voie publique et ce au service de l'ensemble des missions de sécurité, qu'il s'agisse des plus préventives ou des plus coercitives* ». Il dit encore ceci : « *L'utilité de ces dispositifs sur le terrain est majeure en terme d'élucidations, ce qui permet d'enrayer le sentiment d'impunité.* » « *Mais elle est également très concrète dans l'aide à la détection des situations de tension, à l'orientation des effectifs sur le terrain y compris dans une volonté préventive de dissuasion ou de règlement des diffé-*

rends ». On ne saurait mieux dire. Nous le disions déjà avant mais il est plaisant de constater que tout le monde est d'accord aujourd'hui. Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à demander précisément l'autorisation à l'autorité ad hoc et puis de solliciter (il s'agit d'une autorisation préfectorale comme vous le savez) les subventions que nous devons obtenir à ce titre.

M. RAHOUI : Juste pour lancer le débat par rapport à ce thème là qui revient régulièrement au sein de ce conseil municipal. Vous avez déjà eu l'occasion de nous entendre à de nombreuses reprises par rapport à notre philosophie vis-à-vis de la question de la sécurité, un thème qui n'est pas exclusif à la droite, je pense. Monsieur le maire adjoint en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance a cité Manuel VALLS. Comme vous le savez, cette thématique est chez nous aussi une réflexion sérieuse. Lorsque je parle de réflexion sérieuse, je pense qu'au-delà de penser et de poser votre réflexion sur ce que les beauvaisiens peuvent faire remonter, je crois qu'il faut faire une étude précise par rapport à ce qu'est la réalité de notre ville aujourd'hui. En étudiant la délibération, je me suis rendu compte que vous aviez prévu l'installation de caméras fixes et que vous avez aussi décidé la création de périmètres mobiles. Lorsque l'on regarde les chiffres de la délinquance dans notre ville, on se rend compte qu'un secteur est plus particulièrement touché par rapport aux autres dans notre ville, c'est le quartier Argentine. Je constate que 0 de vos dispositifs sur 4 ne prévoit une implantation sur ce quartier et que sur les périmètres de vidéo-protection, il y en a 3 sur 20 posés sur ce secteur qui est, comme je viens de vous le dire, le quartier qui subit vraiment une hausse des faits de délinquance dans notre ville aujourd'hui. Je pense qu'il faut aussi contextualiser les choses par rapport aux moyens qui sont à notre disposition dans notre ville. Nous vous avons déjà dit qu'on ne croyait pas au déploiement et à la massification des outils de vidéo-protection mais qu'on avait une autre manière de voir la protection des beauvaisiens, au moyen d'un redéploiement humain sur le terrain. Nous vous avons fait des propositions dans ce sens en début de mandat, que nous maintenons bien entendu. Je tenais juste à rappeler la situation que la majorité de gauche vous a laissée en quittant la mairie en 2001 : elle comptait, en termes d'effectifs, 57 agents. Nous avons pu observer en revanche que sur le commissariat central une baisse s'est produite, passant de 125 agents de la police nationale à presque 90 aujourd'hui. Il s'agit d'une chute d'effectifs qui ne peut pas forcément aider. Je crois que le satisfecit que vous avez publié récemment par rapport aux chiffres aux beauvaisiens est une nouvelle fois à contextualiser puisqu'en comparant avec la situation observée dans les agglomérations creilloise et compiégnoise, on se rend compte que Beauvais est la ville du département dans laquelle la délinquance est la plus présente et la plus forte aujourd'hui. Donc, en contextualisant comme vous le faites souvent Madame le Maire, je pense que nous découvrons un certain nombre de faits qui malheureusement vous chagrinent. Je vous le dis, nous vous avons fait des propositions dans ce sens là. Il faut observer et ne pas manipuler les chiffres. Sur la question de la sécurité, vous savez que c'est quelque chose de très sensible et un grand nombre de faits qui se produisent

à Beauvais, et notamment sur un secteur très précis, je veux parler de celui de la gare routière, ne voit pas les délits enregistrés dans la ville de Beauvais, c'est-à-dire sur le poste de commissariat de Beauvais. Nous avons fait donc sortir cette réalité des chiffres et des statistiques. Je suis prêt à débattre avec mes collègues et avec vous sur ce thème là, mais il faut regarder honnêtement la situation beauvaisienne telle qu'elle est.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, je trouve ça savoureux de vous écouter. Je voyais défiler les délibérations avec un vote unanime. Je me demandais où vous vouliez en venir. Eh bien, nous y sommes. Heureusement, c'est la 15^{ème} et il n'y en a plus que deux ou trois à venir. Alors, écoutez, je suis ravie d'avoir Manuel VALLS comme ministre de l'Intérieur. D'ailleurs, je vais lui écrire, de votre part, en lui demandant de bien vouloir augmenter les chiffres de la police nationale de la ville de Beauvais. Je ne doute pas un instant que le pouvoir que vous avez va faire que la réponse va être positive. Maintenant, je voudrais quand même vous rappeler un petit peu la dure réalité de notre ville. Quand nous sommes arrivés en 2001, pardonnez-moi de remonter si tard – il se trouve que j'avais dû un peu anticiper votre question parce que j'ai des chiffres tout à fait parlants – le taux de la délinquance à l'époque (c'était un certain commissaire Monard qui était là) était de 112 faits pour 1000 habitants. Lors de la première réunion que j'ai eue avec lui, avec un de mes adjoints qui était François RUBICHON à l'époque, il nous a dit : « Vous savez, vous baisserez jamais en dessous de 100 à Beauvais ou alors il va falloir vraiment mettre le paquet ». Nous avons mis le paquet. Nous sommes passés d'une police municipale de 17 agents à 50 agents au sens strict du terme aujourd'hui, plus les ASVP, plus une brigade à cheval, plus une brigade motorisée, plus des bicyclettes. Ça, c'est pour les agents. Nous leur avons donné, comme ils travaillent 24h/24h, 7 jours par semaine, des tonfas la nuit pour que les missions qu'ils accomplissent avec la police nationale ne mettent pas en danger leur sécurité. Aujourd'hui, je vais vous donner quelques chiffres : la délinquance générale a baissé de 37 % à Beauvais. Ce sont des chiffres officiels, à la fois préfecture, police nationale, etc. Les cambriolages, même s'ils sont encore évidemment trop élevés, ont baissé de 63 % et les vols de véhicules ont baissé de 69 %. Et le taux de délinquance, grâce à cet immense travail qui est accompli par les agents auxquels je rends vraiment hommage, est descendu de 112 faits pour 1000 à 75 faits pour 1000 habitants. Moins 33 %. Je ne peux pas, Monsieur RAHOUI, vous laisser dire qu'il y a des zones de non-droit à Beauvais, des zones anxieuses. Au contraire, dans mes permanences, c'est vraiment un des points forts de notre action. Je voudrais rendre hommage à François GAIRIN et Pierre MICHELINO, qui ont pris le relais pendant ce mandat ci, pour avoir continué avec les services de la police municipale à améliorer la sécurité des biens et des personnes dans cette ville. Jacques, je suis d'accord avec vous, ce sont toujours des équilibres fragiles. En tout cas, il ne se passe plus rien à Saint-Lucien la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Les élus ont été sur le terrain régulièrement. Donc, vous ne pouvez pas dire – même si nous pouvons toujours faire mieux, nous sommes quand même une ville de passage, une ville

où il y a d'autres dossiers très délicats à gérer que nous gérons en ce moment avec le procureur et, là-dessus, il y a un vrai travail de fond qui est mené à la fois par les services de prévention de la délinquance. J'ai toujours dit que notre politique était basée sur deux jambes : d'une part la prévention et d'autre part la répression. Et sur la prévention, je crois qu'il faut là aussi vraiment saluer – puisque vous m'en donnez l'occasion – les associations qui travaillent sur le terrain dans chaque quartier de notre ville. L'IFEP fait un travail remarquable qui permet de travailler avec le fameux conseil de l'harmonie éducative et sociale qui nous permet d'aider des familles entières, à la fois grâce à la clé d'entrée : réussite éducative, et grâce à la clé d'entrée : absentéisme scolaire. Cela nous permet de rencontrer des familles en souffrance, en difficulté, qui ont perdu la main avec leurs enfants. Le dérapage fatal leur est évité grâce à ces associations. Donc, aujourd'hui, sur la ville de Beauvais, franchement, Monsieur RAHOUÏ, nous ne devons pas habiter dans la même ville, parce que...

INTERVENTION INAUDIBLE

Mme LE MAIRE : Mais je vous avais promis de vous inviter à prendre un café chez moi. Je vais le faire parce que... mais j'allais dire, en toute convivialité puisqu'il y a toujours ces petites remarques un peu aigres sur l'habitation. Je voudrais vous dire que vraiment il y a un travail immense qui a été accompli en 13 ans dans cette ville. Quand je suis arrivée, les mamies ne pouvaient pas sortir leurs chiens. Il y avait des chiens dangereux et des combats de chiens dans les immeubles (regardez mes collègues). On se faisait racketter régulièrement. Les Galeries Lafayette ont failli fermer parce que leurs caissières étaient agressées à longueur de samedis. Donc, franchement, je peux accepter beaucoup de remarques mais sur ce domaine là, nous y avons mis à la fois tout notre cœur et tous les professionnels y ont mis leurs compétences, vous ne nous prendrez pas en défaut.

M. GAIRIN : Oui, juste une précision sur ce que tu as dit tout à l'heure, Medhi. Il y a, à l'heure actuelle, 13 caméras sur Argentine. Il faut savoir qu'installer une caméra, ce n'est pas aussi simple, ce n'est pas la ligne droite que l'on pourrait croire. Techniquement, c'est extrêmement difficile. Nous avons rencontré des tas de difficultés comme dans toutes les villes qui l'ont fait. Et nous les avons résolues. Il y a, à l'heure actuelle, 55 caméras installées sur les 66 prévues en 2011. La délibération pour la dernière série a été votée le 26 mai 2011, précisément. Elle prévoyait l'installation de 16 caméras complémentaires. Nous en sommes donc en tout à 66, 55 installées et 13 sur Argentine. Quand nous regardons les 34 périmètres de vidéo-protection qui sont définis (je tourne la page), vous avez tout d'abord :

- les jardins familiaux puisque les jardins familiaux posent d'énormes problèmes, comme nous le savons ;

- vous avez ensuite le quartier Argentine, le périmètre comprenant les rues du Nivernais, d'Aquitaine, de Touraine, de Gascogne, de Navarre et les parkings publics longeant la rue du Nivernais. Raison de la demande : secteur fortement touché par les dégradations de véhicules.

Ce périmètre permet de faire la jonction avec la caméra qui sera installée en 2013. Donc en plus des 13, il y en aura une autre sur un lieu tout à fait précis, au croisement des rues de Gascogne et de Valois.

- Quartier Argentine à nouveau : le périmètre comprenant les rues d'Aquitaine, de Saintonge, des Cevennes et d'Anjou ainsi que l'avenue Flandres Dunkerque. Ce périmètre englobe l'ensemble immobilier donnant sur la rue des Vignes. Ce qui permet de renforcer le maillage avec la caméra installée au croisement entre l'avenue Flandres Dunkerque et la rue des Vignes.

- Encore le quartier Argentine : le secteur couvrant les rues Léonidas Gourdain, Albert Héraude et les espaces publics les joutant. Le secteur couvre deux rues qui exigent aujourd'hui une présence importante de la police municipale. Projet de requalification des espaces publics et des logements mené à bien par l'OPAC, ceci a été présenté en réunion publique le 6 février 2013. Je parle du projet de requalification.

Alors, vous voyez, il ne faut pas dire que nous oublions Argentine. Je pense que nous avons beaucoup pensé à Argentine ces dernières années. C'est ce que je voulais vous dire. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Je crois que nous le faisons bien. Je crois que nous le faisons aussi bien que ceux qui le font en France et Navarre, un peu partout, villes de droite, villes de gauche qui se sont réellement attachées à ce problème. Pour terminer, je voudrais vous dire que nous sommes allés à Evry justement. Je n'y suis pas allé mais Sébastien Ruel y est allé avec Tydiane Koita, pour voir comment fonctionnait leur vidéo-protection et comment fonctionnait leur police municipale. Nous n'en sommes pas à un jumelage mais il n'empêche que nous y sommes allés pour voir, avec eux, comment ils faisaient, leur expliquer comment nous faisons nous.

Nous avons estimé que Monsieur Valls s'intéressait beaucoup au sujet, cela valait le coup d'aller chez lui. Ce qui n'est pas habituel d'ailleurs. Généralement, on va plutôt chez ses copains de sa tendance politique, de sa sensibilité politique plutôt que chez les autres. Mais nous, nous sommes ouverts. Nous avons fait cela. Quand nous y sommes allés, nous avons appris que la police municipale de là bas n'est pas encore au point comme la notre. Elle n'a pas encore la même maturité que la nôtre puisqu'elle ne travaille pas 7 jours sur 7, 24h/24. Elle a des horaires de journée. Et il est évident que le choix que nous avons fait est extrêmement exigeant. Parce que 7 jours sur 7, 24h/24, c'est énorme. Il y a des villes qui le font, ce sont souvent de très grandes villes, mais nous sommes, je pense, à la pointe là dessus. Nous avons en plus complètement restructuré la police municipale à la satisfaction de l'immense majorité des agents. Aujourd'hui, il règne une sérénité et un esprit de corps positif chez eux qui m'épatent toujours. Je me dis que nous avons des gens très compétents. Je pense, à l'heure actuelle, qu'ils sont satisfaits, très satisfaits même, de travailler dans les conditions que nous leur avons trouvées, dans l'organisation que nous avons refaite complètement l'an dernier.

M. CHENU : Simplement ce débat devient, à chaque fois que l'on reparle des vidéos de protection, un peu répétitif. On sait très bien que nous ne sommes pas sur la même logique que la vôtre et sur la même

philosophie que la vôtre. Finalement, on est plutôt contents de ne pas partager vos options en la matière parce que ça donne du résultat. D'ailleurs, je n'ai pas entendu ce que vous alliez voter. Peut-être allez-vous émettre pour la première année un avis positif sur la vidéo-protection, on en serait ravis. En tout cas, cette politique de sécurité, comme l'a déclaré le maire, elle est ambitieuse (cela fait 12 ans que nous portons cette ambition), elle produit des résultats et elle est équilibrée – puisque la vidéo-protection, c'est de la prévention en réalité – donc, c'est bien une politique équilibrée. Vous parlez de réflexion, cher collègue. J'adore cette logorrhée socialiste sur laquelle nous pourrions passer des années à réfléchir. Je me souviens de ce qu'il se passait sous Walter AMSALLEM. Enfin, nous, nous sommes dans l'action. Cela fait 12 ans que nous sommes dans l'action en la matière. Nous avons terminé notre réflexion – ou nous continuons en tous les cas de réfléchir en parallèle – mais enfin, nous sommes dans l'action. Et nous ne vous présentons pas un rapport visant à réfléchir sur la politique en matière de sécurité. Un mot sur les chiffres Argentine et centre-ville, sous le contrôle de François GAIRIN : je crois que c'est en fait plutôt en centre-ville qu'il y a le plus de délits puisqu'il y a le plus grand transit de population des autres quartiers. Ce n'est donc pas du tout dans le quartier Argentine. Et puis, puisque tout à l'heure, on parlait du concours de déguisement, si VALLS se déguise en SARKOZY, moi, j'aimerais bien qu'un jour Medhi RAHOUI se déguise en Caroline CAYEUX.

M. RAHOUI : J'ai 3 choses à dire Madame le Maire. Je ne vais pas réagir par rapport à Sébastien CHENU qui existe plus au travers de ses blagues et de ses plaisanteries qu'au travers de ses propositions...

INTERVENTIN INAUDIBLE

M. RAHOUI : Madame le Maire, par rapport à la proposition que vous avez faite en début d'intervention, proposant d'écrire un courrier à Manuel VALLS. Plus besoin de le faire. C'est quelque chose qui est déjà désuet, puisque cet été, alors que notre ville et ses habitants subissaient un certain nombre de nuisances, la presse locale avait lancé un débat autour de la thématique de la sécurité. Je me souviens que Manuel VALLS avait lancé un certain nombre de mesures dont la création de ZSP, les Zones de Sécurité Prioritaires. Je pensais que c'était un moyen pour notre ville de rattraper son retard en termes d'effectifs par rapport à la police nationale. Cela aurait été l'occasion de gagner des effectifs supplémentaires. Je me souviens qu'à l'époque, Madame le Maire, vous aviez déclaré que Beauvais n'en avait pas besoin. Je suis assez surpris de voir ce soir votre réaction qui va à contre-courant de vos déclarations. Mais je pense que vous n'êtes plus à cette chose près. Après, je pense qu'il y a un autre débat à avoir par rapport aux champs de compétences : champs de compétences de la police nationale et de la police municipale. Cela mérite d'être clairement défini aujourd'hui, savoir quelles doivent être les attributions des uns et des autres. C'est un véritable périmètre à redéfinir puisque nous nous sommes rendu compte ces dernières années que la police municipale avait tendance à suppléer dans ses missions la police nationale. Cela a créé un certain nombre de problèmes. Je crois qu'il faut aussi

s'intéresser aux conditions de travail des policiers municipaux qui sont aujourd'hui amenés à assumer les missions de la police nationale, pour compenser les carences constatées ces dernières années dans notre ville. Je voudrais continuer l'échange par rapport à un autre point que Sébastien CHENU vient de poser et que vous aviez, Madame le Maire, posé précédemment, autour de la situation que vous avez récupérée en 2001. J'aimerais pointer certains de vos mensonges parce que ça s'appelle comme ça. Vous avez déclaré, Madame le Maire, il y a quelques jours, le 22 janvier exactement, au travers d'une communication écrite que vous vous étiez donné les moyens de vos ambitions en matière de sécurité à Beauvais ; que vous aviez renforcé les effectifs de la police municipale et que vous aviez trouvé une quinzaine d'agents en 2001 et êtes passé à 50 agents en 2012. Mensonge, mensonge ! Que vous avez mis en place une brigade fonctionnant 24h/24h et 7 jours sur 7 et que vous avez créé des spécialités (c'est-à-dire des équipes canines notamment et des brigades VTT) : mensonge, Madame le Maire. Vous n'avez pas créé ces brigades. Elles existaient précédemment puisque c'est la majorité de gauche précédente qui les a mises en place. Donc, mensonge une nouvelle fois.

Mme LE MAIRE : C'était au repos alors ?

M. RAHOUI : Je pense que dans ce domaine, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons pu lancer à Beauvais lorsque la gauche était aux affaires. Oui, je peux détailler si vous voulez les effectifs. Il y avait en effet 57 agents à la fin du mandat, une trentaine de policiers municipaux, un directeur technique, des auxiliaires de quartier, des médiateurs également, sur lesquels vous êtes revenus – des médiateurs qui avaient une action très importante pour défendre les axes que vous avez évoqués précédemment. Donc mensonge, mensonge et mensonge. C'est le résumé de votre action en matière de sécurité. Et les chiffres que vous travestissez ce soir, pour reprendre l'élégance des mots de Sébastien CHENU, ne sont pas dignes de la fonction de premier magistrat que vous avez et que vous assumez théoriquement, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, vous vous gargarisez de mots. Maintenant, je vais vous demander d'apporter la preuve de ce que vous venez de dire. Parce que quand je suis arrivée, il n'y avait pas de chiens, pas de vélos, pas de chevaux. D'autre part, il n'y avait pas de police 24h/24h. Il y avait 57 agents, il va falloir que vous m'en donniez la liste.

M. RAHOUI : Oui je vais vous donner la liste précise, si vous voulez.

Mme LE MAIRE : Très bien, 57 avec les noms.

M. RAHOUI : Vous n'avez pas récupéré que ça de Walter AMSALLEM. Vous avez aussi pris son adjoint à la sécurité.

Mme LEMAIRE : Monsieur RAHOUI, « mensonge », c'est un commentaire qui est plus que désobligeant. Donc, je pourrais peut-être porter plainte contre votre vocabulaire. Il y a quand même des limites...

M. RAHOUI : Je maintiens, Madame le Maire, que vous n'avez pas...

Mme LE MAIRE : Attendez, vous me laissez finir maintenant ! Je suis bonne patte, mais il y a des limites. Monsieur RAHOUI, vous pouvez dire qu'on se trompe, qu'on fait des erreurs et que nous ne vous avons pas communiqué de vrais chiffres. Maintenant, dire que nous mentons, ça, vous n'avez pas le droit de le dire. Vous n'avez pas le droit de le dire. Je le dis solennellement dans ce conseil.

M. GAIRIN : Oui, il y avait un effectif de 57 personnes à la police municipale. Mais, vous mélangez les catégories puisque nous avons 50 agents, je crois, aujourd'hui, et il n'y avait pas 50 agents. Vous comptez dans vos 57 les ASVP, les auxiliaires, et les médiateurs que nous ne comptons pas non plus dans les 50 et les assermentés. Mais bien sûr ! Il y avait une quinzaine d'agents. En plus de cela, souvenez-vous d'une chose : c'est que leur commandement était assuré par M. LOCATELLI qui n'avait pas compétence (ancien des renseignements généraux). Il n'avait pas le droit de diriger cette police. Il y a eu de multiples demandes, pressions du préfet qui disait : « Mais il faut me trouver un vrai chef de police ». Je peux vous dire que la police municipale faisait ce qu'elle pouvait. Surtout que les recrutements étaient de l'ordre du népotisme. A l'époque, ce n'était pas très technique, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais tout le monde le sait, on recrutait la fille du copain ; il y avait le fils de l'autre copain, etc., ça s'est fait gentiment, pourquoi ? Parce qu'un jour, Walter AMSALLEM m'a dit lui-même (au début, quand je lui ai présenté nos objectifs de prévention de la délinquance) : « Mon œil, j'y crois pas. Moi, quand il y a une histoire, je vais voir le père du gars, je m'engueule avec lui. Et le type reste calme après, pendant deux ans ». C'était du paternalisme, la politique. Et en plus, il y avait des mensonges systématiques sur les chiffres de la délinquance. Quelques années auparavant, le commissaire BROUSSARD, qui était devenu le grand patron de la police, est venu mener une inspection. Pourquoi ? Parce que le taux de délinquance à Beauvais était de zéro. En entente avec le commissaire de police, il était de zéro ! Il y a eu une inspection rigoureuse. Le commissaire de police a pris « ses clics et ses clacs » et il est parti ailleurs. Ensuite est arrivé un commissaire qui a dit : « Moi, je ne joue pas à ce jeu là ». C'est là que nous avons commencé à trouver des taux de 110, 120, etc. Je me souviens très bien d'un des DSP de l'époque, avant M. MONARD, qui était un vif combattant, qui chargeait à la tête de ses troupes. De temps en temps d'ailleurs, il en avait les traces sur le visage. A l'heure actuelle, il est le patron de la police du Nord. Ce n'est quand même pas rien. Il m'avait dit (parce que nous nous entendions bien) : « Votre maire veut absolument que je truque les chiffres et ça, je ne le ferai jamais ».

Mme LE MAIRE : Est-ce que vous savez, Monsieur RAHOUI, combien il y a de salariés aujourd'hui à la police municipale ?

M. RAHOUI : Je vais vous répondre Madame le Maire et je vais vous surprendre. Je sais que vous connaissez la réponse puisque vous venez de demander à vos services combien il y avait d'agents à l'instant. Je vous ai entendu. Donc, donnez-nous la réponse. Moi, je suis honnête : je ne la connais pas. Mais je ne vais pas me gargariser comme vous.

Mme LE MAIRE : Il y en a 118. C'est un budget conséquent. C'est un choix politique et je peux vous dire que j'en suis fière.

M. TABOUREUX : Si vous avez écouté ce qu'on vous a dit tout à l'heure, le maire a dit : « 120 ». Elle a demandé le chiffre exact et c'est 118. D'accord ? Voilà.

Mme LE MAIRE : Tout ça ce sont des erreurs de jeunesse. Nous passons au vote, mes chers collègues.

M. RAHOUI : On peut le prendre comme ça, il n'y a pas de souci, ça ne me gêne pas.

Mme LE MAIRE : Mais vous étiez trop jeune pour savoir ce qu'il se passait mon pauvre ami.

M. RAHOUI : Je maintiens que vous n'avez pas créé la brigade canine, la brigade VTT ; qu'il n'y avait pas 15 agents contrairement à ce que vous avez dit, mais qu'il y en avait 23, pour être précis sur les chiffres. Après, sur la question de la sécurité, Madame le Maire, vraiment, un effectif de 57 personnes et 23...

M. TABOUREUX : Vous rétro pédalez !

M. RAHOUI : En termes de rétro pédalage, je pense que personne ne peut vous faire concurrence, donc il n'y a pas de souci ! Je tiens juste à dire, Madame le Maire...

Mme LE MAIRE : Prétentieux avec ça !

M. RAHOUI : Je tiens juste à dire que sur la question de la sécurité, je veux bien que vous vous enfermez dans une tour d'ivoire, mais ça ne vous fera pas du tout avancer dans le cadre du débat public.

Mme LE MAIRE : Mais Monsieur RAHOUI, on ne s'enferme dans rien du tout. Nous avons une réunion hebdomadaire avec le directeur, la DDSP. Alors, nous ne nous enfermons nulle part, croyez-moi. Les élus sont sur le terrain dans leurs quartiers. Je peux vous dire qu'avec les permanences, si cela se passait mal, nous serions vite informés. Alors, là, franchement, rassurez-vous ! Je peux vous dire que la sécurité, c'est une de mes priorités avec l'emploi. Voilà, vous voulez le savoir ? Je vous le dis. Maintenant, nous passons au vote. Qui vote contre ? Et bien, vous votez contre ! Vous voyez ! Ils sont incorrigibles ! Deux votes contre. Qui s'abstient ? Voilà, bravo ! Cinq abstentions. Je vous remercie pour ceux qui votent. C'est intéressant parce qu'il faudra bien que les Beauvaisiens sachent que ce n'est pas avec vous que la sécurité va continuer.

LES AMIS DU CINÉMA

CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. En vertu d'un principe de précaution, la ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 €.

Dans le domaine culturel, l'association les amis du cinéma est concernée par ces dispositions au titre du soutien financier apporté par la Ville pour l'organisation du « Festival du film Régions d'Europe de Beauvais ».

L'édition 2013 se tiendra du 6 au 12 avril 2013. Fidèle à sa volonté d'ouverture culturelle, le festival continue son exploration de la cinématographie européenne, mettant à l'honneur cette année, le Portugal. Cette 23ème édition s'organisera dans la continuité des précédentes éditions proposant des avant-premières et soirées événements en présence de nombreux invités, des animations et expositions... En direction du jeune public, les actions programmées auront pour thématique le décor au cinéma.

Dans cette perspective et compte tenu de l'intérêt que présente cet événement en terme de développement culturel de la ville et au regard du rayonnement territorial de la manifestation, il vous est proposé

- de signer une nouvelle convention pour permettre la mise en œuvre de cette édition 2013. La convention fixe le cadre général du festival ainsi que les modalités de participation de la ville de Beauvais à son financement ;
- d'en faciliter la réalisation en allouant aux amis du cinéma, au titre de l'exercice 2013, une subvention de 50 000 € qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 28/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention de mise en œuvre Festival du film de Beauvais 2013.

CONVENTION RELATIVE À LA VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DOM ROBERT

MADAME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais proposera une exposition autour de Dom Robert, célèbre peintre cartonnier et moine bénédictin du XXème siècle, du 22 mars au 18 août 2013 au sein de la Galerie nationale de la Tapisserie.

Conçue par la mission arts plastiques de la ville avec l'association Dom Robert et en partenariat avec le mobilier national, l'exposition présentera une trentaine de tapisseries tissées à Aubusson, ainsi que des aquarelles et cartons.

Afin d'inscrire son œuvre dans l'histoire de l'art et d'en souligner la contemporanéité, le parcours d'exposition proposera au visiteur des «contrepoints», une sélection de tapisseries anciennes issues des collections du mobilier national ainsi que des œuvres contemporaines. En résonance avec cette exposition, un ensemble d'aquarelles de Milice, issues de la collection municipale, sera également présenté.

Dans ce cadre, un espace de vente de produits dérivés sera organisé pendant toute la durée de l'exposition, au sein de la galerie. Cet espace réunira des publications et divers produits (foulards...) en rapport avec l'œuvre de Dom Robert et réalisés par La SODEC, EURL regroupant les Editions et la librairie de l'Abbaye d'En Calcat.

Il convient donc de passer une convention avec l'EURL La SODEC pour préciser les modalités commerciales. Il est précisé que la Ville percevra sur chaque produit vendu une commission variable selon le type de produit concerné. Une régie de recettes sera mise en place.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 28/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme FIZET-GORIN : Il s'agit de la convention relative à la vente de produits dérivés dans le cadre de l'exposition Dom Robert. C'est la grande exposition que font chaque année le service culturel et la mission Arts plastiques. Elle aura lieu cette année au sein de la Galerie de la Tapisserie. Les dates que vous avez sur votre délibération sont peut être à prendre avec réserves car nous ne savons pas vraiment si la Galerie de la Tapisserie sera opérationnelle le 22 mars. Mais l'exposition aura lieu quand même et ce sera une magnifique exposition. Elle va donner lieu à quelques produits dérivés qui seront aussi très intéressants. Je pense que les gens qui viendront visiter

auront envie de les acheter. Nous devons donc passer une convention avec l'EURL La SODEC pour préciser les modalités commerciales. Il est précisé que la ville percevra sur chaque produit une commission variable selon le type de produit concerné. Vous avez la liste. Une régie de recettes sera mise en place.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Pas de questions ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

En annexe, la convention entre la Ville de Beauvais et la SODEC (EURL)

COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS

SUBVENTION DE RÉGULARISATION

MME WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le comité de gestion du théâtre du Beauvaisis (CGTB) sollicite le remboursement auprès de la Ville des frais relatifs au remplacement du système d'alarme du théâtre pour un montant égal à 3 097,64€ TTC, qui est à la charge du propriétaire.

Cette dépense a été engagée en 2012 et entre dans le champ de la convention qui liait la ville au CGTB jusqu'au transfert du théâtre à l'agglomération du Beauvaisis.

C'est pourquoi, il est proposé d'allouer la somme ci-dessus fixée.

Cette subvention de régularisation sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les termes de ce rapport.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 28/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de renouveler la prise en charge par la ville de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur son territoire et cela pour une durée de cinq ans à compter de la notification de cette délibération au Préfet de Région ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à adresser au service régional de l'archéologie de Picardie la décision de réalisation de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur le territoire de Beauvais, selon le modèle ci-joint ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de diagnostic fixant les modalités techniques et d'organisation liées aux interventions du service archéologique municipal avec les aménageurs privés ou publics (convention type ci-annexée).

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 28/01/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la convention relative à l'opération de diagnostic d'archéologie préventive à Beauvais.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

PRISE EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTICS

MADAME THIEBLIN, MAIRE ADJOINT

La mise en place du décret en date du 3 juin 2004 relatif à la loi du 1er août 2003 sur l'organisation de l'archéologie préventive a permis aux services des collectivités territoriales de réaliser les opérations de diagnostics et de fouilles sur son territoire.

Par la délibération en date du 25 janvier 2008, la ville de Beauvais a décidé d'entreprendre les opérations de diagnostics de façon globale (articles 25 et 26 du décret du 3 juin 2004) prescrites sur son territoire et cela pendant une durée de cinq ans.

En effet, à réception des prescriptions notifiées à chaque aménageur (un privé ou une collectivité) par la DRAC, liées à leur projet d'aménagement, le service archéologique municipal a mis en œuvre les diagnostics correspondants.

De plus, le financement lié à ces opérations de diagnostics est régi par la perception des redevances correspondantes versées à la ville par le trésor public.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE*COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES*

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **21 novembre 2012** : Passation d'un marché avec la société PITNEY BOWES, pour un montant de 1.879,20 euros HT, concernant l'achat de sacs de courrier afin de faciliter l'échange de correspondance interne.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'entreprise KLISING concernant le spectacle « Théâtre de Polichinelle » qui aura lieu pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville. Les frais correspondants s'élèvent à 2 000 euros TTC.

- **26 novembre 2012** : Passation d'un contrat de partenariat avec l'hôtel Mercure afin de fournir une remise commerciale pour 21 nuitées et 21 petits déjeuners pour 11 personnes lors de l'enregistrement de l'émission Midi en France par France 3, en échange la ville pose une banderole publicitaire sur les bords de la patinoire installée place Jeanne Hachette.

- **27 novembre 2012** : Passation d'un contrat de partenariat avec l'hôtel IBIS afin de fournir une remise commerciale pour 36 nuitées et 36 petits déjeuners pour 16 personnes lors de l'enregistrement de l'émission Midi en France par France 3, en échange la ville pose une banderole publicitaire sur les bords de la patinoire installée place Jeanne Hachette.

- **28 novembre 2012** : Passation d'une convention avec la SARL Cruz Mermy pour un séjour dans le centre de vacances et d'accueil de COSTA NUOVA à la Chapelle d'Abondance, en faveur de 14 adolescents et 3 accompagnateurs. L'hébergement est en pension complète du 16 février 2013 au 23 février 2013 avec location du matériel de ski alpin. Les frais correspondants s'élèvent à 5 559,00 euros.

- **29 novembre 2012** : Fermeture de la régie de recettes auprès du service Enfance-Jeunesse concernant l'encaissement des acomptes sur les séjours en classe d'environnement, organisés par la ville de Beauvais.

- **10 décembre 2012** : Passation d'une convention avec Agora Europe concernant la participation d'un agent au séminaire « Quels engagements pour le quinquennat ? ». Les frais correspondants s'élèvent à 70,00 euros TTC.

- **10 décembre 2012** : Passation d'une convention avec ACODHESUR concernant la participation d'un agent et d'un élu au séminaire « collectivités territoriales et sécurité urbaine : obligations et responsabilités des élus, des directeurs préventeurs et de l'encadrement ». Les frais correspondants s'élèvent à 700,00 euros NETS.

- **10 décembre 2012** : Passation d'une convention avec LIGIER Conception et Développement concernant

la participation d'agents à la formation au logiciel GRAM. Les frais correspondants s'élèvent à 950,00 euros HT.

- **10 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société « CFG Services » concernant une étude d'opportunité relative au projet de géothermie au Dogger et au Permien/socle. Les frais correspondants s'élèvent à 7 176,00 euros.

- **11 décembre 2012** : Passation d'une convention d'honoraires avec monsieur Poncelet architecte des bâtiments de France, concernant la dernière tranche des travaux de mise en valeur des vestiges des remparts gallo-romains et à l'évacuation du front Est du castrum. Les frais correspondants s'élèvent à 25 700,00 euros HT.

- **11 décembre 2012** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-683 pour une erreur d'écriture dans l'article 1. Cet article est modifié comme suit : une convention est passée entre la ville de Beauvais et le vérificateur Jean-Pierre LECOT. Cela concerne la dernière tranche des travaux de mise en valeur des vestiges des remparts gallo-romains et à l'évacuation du front est du castrum. Les frais correspondants s'élèvent à 4 300,00 euros HT.

- **11 décembre 2012** : Passation d'un marché concernant des travaux de réfection de la couverture de l'école élémentaire Jean-François Lanfranchi, avec l'entreprise Monségu :

Lot 1 : pour un montant de 69 610,75 euros HT,

Lot 2 : pour un montant de 8 464,18 euros HT.

- **11 décembre 2012** : Passation d'un avenant au marché de gardiennage des fêtes 2012-2013 avec l'entreprise PG, pour un montant de 2 125,34 euros HT, portant le montant du marché à 25 570,34 euros HT.

- **12 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la société PITNEY BOWES afin d'acheter une solution d'adressage consistant en un matériel d'adressage et un logiciel dédié à ce matériel. Le montant du marché est de 7 122,41 euros HT.

- **12 décembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M115120V - lot 5 espaces verts et aire de jeux avec l'entreprise HIE PAYSAGE concernant des travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin, des prestations modificatives étant apparues nécessaires. Le montant de moins-value est de 22 194,50 euros HT ramenant ainsi le montant du marché à 60 733,10 euros HT.

- **12 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la société BUREAU VERITAS concernant une mission de contrôle technique pour la construction d'un complexe tennistique dans le parc Marcel Dassault. Les frais correspondants s'élèvent à 9 812,00 euros HT.

- **13 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du Théâtre du Beauvaisis, au profit de l'association Lions Club Beauvais Cathédrale afin d'organiser un concert.

- **13 décembre 2012** : Passation d'un avenant au marché M125106V avec l'entreprise titulaire SOGEA PICARDIE, une entreprise co-traitante PONCIN & Cie, concernant les travaux de reconstruction du Pont de Paris, pour un montant de plus-value de

217 046,00 euros HT portant ainsi le montant du marché à 5 803 518,00 euros HT.

- **13 décembre 2012** : Passation d'une convention avec la société R&G Productions afin d'accueillir l'émission Midi en France diffusée sur France 3.

- **14 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Sequenza afin d'organiser les relations avec la presse pour « Pianoscope 2013 », pour un montant de 14 352,00 euros TTC.

- **14 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit du collègue Pellerin sis 15 rue du Pré Martinet. Chaque séance de kayak sera facturée pour un maximum de 12 enfants.

- **18 décembre 2012** : Passation d'un avenant à la convention de résidence d'artiste portant la prolongation, à titre gracieux, de la résidence, auprès de la Compagnie Lagartija.

- **18 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Dom Robert, l'Abbaye Saint Benoît d'En Calcat et le Mobilier national afin d'organiser une exposition autour de Dom Robert, célèbre peintre cartonnier du XXe siècle, à la galerie nationale de la tapisserie. Les frais correspondants s'élèvent à 2 500 euros TTC.

- **19 décembre 2012** : Passation d'un contrat de maintenance avec la société SERIANS concernant la maintenance des logiciels VMware « solution de virtualisation des serveurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 740 euros HT.

- **19 décembre 2012** : Passation d'une décision modificative concernant la maintenance du matériel et du logiciel eSIRIUS gestion de file d'attente, pour une durée d'un an à compter du 21 novembre 2012 et non le 21 novembre 2013.

- **19 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un chalet sur le marché de Noël lors des fêtes de Noël à Beauvais au profit de l'association BIZ'ART afin de promouvoir leurs actions.

- **21 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des ateliers d'artistes au profit du plasticien Florian Bézu afin de préparer son exposition.

- **21 décembre 2012** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le photographe Ludovic Leleu afin de faire un reportage photographique sur le théâtre du Beauvaisis, pour un montant de 1 670,00 euros TTC.

- **21 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la SARL marbrerie et pompes funèbres André Poirié, pour un montant de 45 000,00 euros HT, pour la réalisation de columbariums au cimetière du Tilloy.

- **21 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch au profit de l'association pour le rayonnement du violoncelle, afin d'organiser la soirée des vœux.

- **21 décembre 2012** : Passation d'un contrat de

prestation de service avec l'association La Ludo Planète afin d'organiser « jeux d'énigmes et de société grandeur nature » pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 pour animer le centre-ville, pour un montant de 600,00 euros TTC.

- **21 décembre 2012** : Passation d'un marché avec la société DEFOORT concernant l'achat de denrées surgelées destinées aux besoins de l'unité de production culinaire et des autres services de la ville de Beauvais, comme suit :

Lot 1 : viandes surgelées – minimum 40 000 € HT et maximum 80 000 euros HT,

Lot 2 : préparations élaborées surgelées – minimum 80 000 euros HT et maximum 120 000 euros HT,

Lot 3 : fruits et légumes surgelés – minimum 60 000 euros HT et maximum 100 000 euros HT,

Lot 4 : desserts surgelés – minimum 40 000 euros HT et maximum 80 000 euros HT.

- **28 décembre 2012** : Passation d'un avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage interpartenariale avec l'entreprise INGEROP MANAGEMENT, pour un montant de 9 520,00 euros HT, soit une augmentation de 6%, pour le prolongement du délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2012 et la reprise d'éléments de missions rendues nécessaires dans le cadre des missions d'ordonnement du PRU Saint Jean.

- **31 décembre 2012** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium Rostropovitch, au profit du Lions Club Beauvais Cathédrale afin d'organiser une remise officielle de chèques.

- **3 janvier 2013** : Passation d'une convention avec la société Photomaton concernant l'exploitation et la mise à disposition au public d'un photocopieur et d'une cabine photo dans le hall de la mairie.

- **4 janvier 2013** : Passation d'une convention avec Réseau Ferré de France concernant le financement de l'étude de projets et de travaux connexes ferroviaires dans le cadre de la démolition et reconstruction du tablier du pont de Paris, pour un montant de 475 576,00 euros HT.

- **4 janvier 2013** : Passation d'une décision modificative à la décision 2012-527 relative au marché de fabrication et de pose d'éléments mobiliers pour la salle du conseil municipal, l'article 1er est modifié comme suit : « un marché sera passé entre la ville de Beauvais et l'entreprise MBS » pour un montant de 39 199,06 euros HT.

- **4 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la grande salle du théâtre du Beauvaisis, au profit de l'association danse et spectacle afin d'organiser la représentation d'une comédie musicale.

- **7 janvier 2013** : Fermeture de la sous régie de recettes auprès du service Enfance-Jeunesse concernant la perception des droits du Club des Sciences et Nature installée à H2O parc Marcel Dassault à Beauvais. Seule la régie de recettes auprès du service Enfance-Jeunesse concernant la perception des droits du Club des Sciences et Nature installée à H2O est maintenue.

- **7 janvier 2013** : Passation d'un contrat de prêt de 2.500.000 euros auprès de la caisse d'épargne de Picardie, date d'échéance le 31 décembre 2013, au taux de 3,55%.

- **8 janvier 2013** : Passation d'une convention avec la SNC PRIVILEGE ESTATE COMPANY concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologique municipal concernant un terrain situé 65 rue de Marissel à Beauvais.

- **8 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « PEPILOUE ET SES OIES » lors des animations et déambulations pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville, pour un montant de 2 750,00 euros TTC.

- **8 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Brass Couss Band Disco » lors des animations et déambulations pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville, pour un montant de 1 535,00 euros TTC.

- **8 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Brass Couss Band Marins » lors des animations et déambulations pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville, pour un montant de 1 535,00 euros TTC.

- **8 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « le Tchou Tchou » lors des animations et déambulations pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville, pour un montant de 1 870,00 euros TTC.

- **8 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec « Maximum Show » afin d'assurer la prestation « Les Millery's » lors des animations et déambulations pendant les « trois mois fous » de janvier à mars 2013 afin d'animer le centre ville, pour un montant de 2 270,00 euros TTC.

- **8 janvier 2013** : Passation d'une convention avec France Médiation concernant la participation de quatre agents à la formation « quel comportement adopter face à une personne agressive – accompagnement de terrain ». Les frais correspondants s'élèvent à 3 000,00 euros NET.

- **8 janvier 2013** : Passation d'une convention avec MB Formation concernant la participation d'un agent à la formation « Biens sans maître et biens présumés sans maître ». Les frais correspondants s'élèvent à 595,00 euros HT.

- **9 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local au centre commercial Camard sis rue de la procession à Beauvais, au profit de l'association comité des sages afin de réaliser ses missions.

- **9 janvier 2013** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, qui est prolongée d'un mois, de locaux communaux sis 12 rue de l'Abbaye et 8 allée des Acacias à Beauvais, au profit de l'association C.S.S.L.B.

- **9 janvier 2013** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition, qui est prolongée d'un mois, du local sis 12 rue de la tour à Beauvais, au profit de l'association A.S.C.S.B. Mimosas du Portugal.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention avec le CNFPT Pays de la Loire concernant la participation de trois agents à la formation préalable à l'armement Tonfa. Les frais correspondants s'élèvent à 1 584,00 euros TTC.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention avec ADIAJ Formation concernant la participation de deux agents à la journée d'études « mise en œuvre des dispositifs de titularisation ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 100,00 euros nets.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'association le Réseau de Gérontologie et Aloïse afin d'organiser un spectacle musical.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9 allée Johann Strauss bât D1, au profit de l'association Destins de Femmes afin de réaliser ses missions.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention avec Monsieur David Droit concernant la location d'une parcelle en nature d'espace vert cadastrée section W n°352 lieudit « La Lyrette » à Beauvais, afin d'utiliser cette parcelle à usage de jardin. Cette convention est conclue pour une indemnité annuelle d'occupation de 15 euros.

- **10 janvier 2013** : Passation d'une convention avec l'Institut de la Performance Publique (IPP) concernant la participation d'un agent au séminaire « réussir les prévisions d'effectifs scolaires ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.095,00 euros nets.

- **11 janvier 2013** : Passation d'une convention avec FIGESE concernant la participation de deux agents à la formation « calculs de coût et tarification ». Les frais correspondants s'élèvent à 610,00 euros nets.

- **11 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société BET EURONORMES, pour un montant de 1 050,00 euros HT, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification de la rue de la Briqueterie, partie ouest.

- **11 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société ELYFEC SPS, pour un montant de 1 545,00 euros HT, afin de réaliser une mission de coordination SPS pour les travaux de requalification du Parc Leblanc.

- **15 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société GEOMENSURA afin de procéder à la maintenance de ses 6 licences du logiciel MENSURA. Le montant de la dépense annuelle est de 1 614,60 euro TTC, la première redevance pour 2013 est de 1 480,05 euros TTC.

- **15 janvier 2013** : Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local à la MSIH 25 rue Maurice Segonds à l'association CIDFF Oise. Les conditions d'accès au local de la MSIH sont modifiées comme suit :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

- **15 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société PRESTAREST afin de procéder à la maintenance du logiciel NUTRIDATA. Le montant de la dépense est de 3 658,78 euros TTC.

- **16 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société MANEI LIFT concernant le contrôle, l'entretien, le dépannage et les réparations des portes et portails automatiques ainsi que les barrières levantes installés dans les bâtiments. Le montant maximum annuel est de 10 000,00 euros HT.

- **16 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local dans l'ancienne mairie de Marissel sis 166 place de Marissel à Beauvais, au profit de l'association les amis de notre Dame de Marissel afin de réaliser ses missions.

- **16 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11, rue du Roussillon à Beauvais, au profit de l'association du secours catholique afin de réaliser ses missions.

- **16 janvier 2013** : Passation d'un avenant au marché M125019V avec la société AH2D, pour un montant de plus-value de 4 527,00 euros HT portant le montant du marché à 71 074,00 euros HT, concernant un marché d'études hydrologiques et environnementales en vue du renouvellement de la DUP et de la définition des bassins d'alimentation des ressources en eau de la ville.

- **18 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société Bertrand Froid concernant l'achat et la mise en service de sauteuses pour les besoins de l'Unité de Production Culinaire de la ville de Beauvais.

- **21 janvier 2013** : Passation de deux avenants concernant le contrat de la flotte automobile de la ville.

- avenant n°16 sinistralité 2011 avec une ristourne de 10% sur la prime 2011 = un avoir de 15 387,89 euros.

- avenant n°17 une modification de la flotte automobile pour l'année 2012 = un avoir de 3 981,40 euros + 7 326,44 euros.

- **21 janvier 2013** : Passation d'un contrat avec la société SAGE afin de procéder à la maintenance du logiciel SAGE PATRIMOINE. Le montant de la dépense est de 1 955,45 euros TTC.

- **22 janvier 2013** : Cession novatoire pour le marché M 125098 G lot 21, relatif à la fourniture de matériaux de bâtiment et de voirie. La société SACER informe de la réorganisation interne du groupe COLAS, ce marché sera transféré à la société COLAS NORD PICARDIE.

- **22 janvier 2013** : Cession novatoire pour le marché M 107028 ST lots 1 et 2, relatif aux travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie et enrobés. La société SACER informe de la réorganisation interne du groupe COLAS, ce marché sera transféré à la société COLAS NORD PICARDIE.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, c'est la fin de ce conseil. Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 20H10.